

Prière de retourner ce formulaire **complété et signé** à : Electris par Hoffmann Frères Energie et Bois s.à r.l., B.P. 22, L-7501 Mersch ou à raccordement@electris.lu. Veuillez également prendre connaissance des instructions présentes à la dernière page.

Type de raccordement

- Maison unifamiliale week-end
 Résidence
 Bâtiment mixte
 Non-résidentiel
 Maison de week-end
- Raccordement temporaire (ex. Chantier)
 Nouveau lotissement
 Installation commerciale, industrielle ou d'infrastructure
- Installation de production d'énergie
 Electromobilité
- Autre : _____ Date de mise en service souhaitée : Sem. _____ Année : 20____

Adresse du raccordement

Nom lotissement, résidence : _____

Rue : _____ Nr. : _____

Code postal : L-_____ Localité : _____

Intervention demandée

Nouveau raccordement/compteur

	Nombre de compteurs
Logement(s):	
<input type="checkbox"/> 40 A (standard)	_____
<input type="checkbox"/> _____ A	_____
Commerce(s):	
<input type="checkbox"/> 40 A (standard)	_____
<input type="checkbox"/> _____ A	_____
Commun(s):	
<input type="checkbox"/> 40 A (standard)	_____
<input type="checkbox"/> _____ A	_____
Autre(s): _____	
<input type="checkbox"/> 40 A (standard)	_____
<input type="checkbox"/> _____ A	_____
<input type="checkbox"/> _____ A	_____

Veuillez svp compléter une « fiche de compteur » par compteur, y compris les communs.

Modification d'un raccordement

- Augmentation/Diminution de l'ampérage
- Existant _____ A
- Demandé _____ A
- Déplacement câble de raccordement
- Déplacement du coffret principal
- Renouvellement tableau de comptage
- Modification d'un raccordement mono-en triphasé
- Mutation d'un compteur mono- en triphasé
- Enlèvement de compteur(s) existant(s)
- Nr. de compteur : _____
- Autre : _____

Raccordement temporaire

Ampérage demandé : 40 A (standard) _____ A

Date de mise en service : _____

Durée du chantier : _____ sem.

Durée de fête : _____

Usage : _____

Suppression d'un raccordement

Est-ce qu'une future construction sur la même parcelle est envisagée ?

Oui Non

Date souhaitée pour la suppression : _____

Etude de faisabilité

Description : _____

Données Client

	Propriétaire	Payeur du raccordement	Utilisateur réseau (si connu)	Contact pour questions techniques (le cas échéant)
Nom	_____	_____	_____	_____
Prénom	_____	_____	_____	_____
Nr. / Rue	_____	_____	_____	_____
Code postal / Localité	_____	_____	_____	_____
E-mail	_____	_____	_____	_____
Téléphone	_____	_____	_____	_____
Mobile	_____	_____	_____	_____
Date	_____	_____	_____	_____
Signature			X	X

Electricien

Nom de la société	_____
Nr. / Rue	_____
CP / Localité	_____
Personne de contact	_____
E-mail	_____
Mobile	_____
Cachet de l'électricien et n° RCS : _____	Signature de l'électricien

Les travaux de génie civil relatifs à l'intervention demandée sont à la charge du client et sont à effectuer par celui-ci suivant les instructions d'Electris. Tous travaux supplémentaires (p.ex. : pose de compteurs supplémentaires, remédiation à des manquements de l'installation constatés par Electris) seront facturés en régie au payeur du raccordement. Si le montage du compteur électrique n'était pas possible pendant les travaux du raccordement, une redevance pour le déplacement inutile serait due. Les frais d'intervention sont dus après réception d'une facture d'Electris. **La consommation d'énergie sera facturée à l'utilisateur du réseau à compter de la date d'installation du compteur.**

La description de tous les services et de chaque service accessoire effectué par les gestionnaires de réseau de distribution avec les tarifs appliqués est reprise dans le catalogue de services publiés sur notre site internet www.electris.lu.



Important

Veillez noter qu'à la suite de la libéralisation du marché de l'électricité, chaque client final doit conclure un contrat de fourniture d'électricité avec un fournisseur de son choix. Ce fournisseur entreprendra les démarches nécessaires auprès du gestionnaire de réseau afin de permettre la fourniture de son client en électricité. Une liste complète des fournisseurs peut être consultée sur le site internet www.ilr.lu. Si le client final ne choisit aucun fournisseur, un fournisseur par défaut lui sera attribué suivant l'article 4 de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

Cette fiche est à compléter **pour chaque compteur**, pour tout projet concernant plus d'un compteur.

Informations générales

Description de l'utilisation : _____ Etage Nr. : _____

Type : Logement Commerce Commun Autre : _____

Fournisseur d'énergie du point de fourniture (si connu) : _____

Informations techniques relatives au compteur

Ampérage : 40 A 63 A 100 A ___ A

Equipements électriques spécifiques selon les TAB ⁽⁵⁾

Equipment	Nombre	P (kW)	U (V)	P totale (kW)
Moteurs (ex. Ascenseur)	_____	_____	_____	_____
Chauffe-eau	_____	_____	_____	_____
Pompe à chaleur	_____	_____	_____	_____
Autoproduction (ex. PV)	_____	_____	_____	_____
Electromobilité (ex. Wallbox)	_____	_____	_____	_____
Autre : _____	_____	_____	_____	_____

Données Client

	Propriétaire de l'utilisation	Utilisateur réseau
Nom	_____	_____
Prénom	_____	_____
Nr. / Rue	_____	_____
CP / Localité	_____	_____
E-mail	_____	_____
Téléphone	_____	_____
Mobile	_____	_____
Date	_____	_____
Signature	_____	_____

Electricien

Cachet de l'électricien et n° RCS : _____	Signature de l'électricien
_____	_____

Instructions et check-list relatives à la demande de raccordement ou de modification d'un raccordement au réseau électrique d'Electris

Page 1 :

Type de raccordement : Veuillez également compléter la fiche de données d'un équipement de production autonome au réseau d'électricité lequel vous trouverez sur notre site internet.

Adresse du raccordement doit être complète et précise (code postal, numéro de maison, rue etc.).

En cas d'une résidence, veuillez indiquer le numéro d'étage et/ou le numéro ou la localisation de l'appartement (p.ex. étage N° 1, côté droite).

En cas de non-existence d'une dénomination de la rue, veuillez **impérativement** indiquer le numéro cadastral et le nom du lotissement.

Prière d'indiquer aussi s.v.p. le type de la construction et, en cas d'une résidence, le nom de celle-ci.

Nouveau raccordement : Les documents suivants sont à joindre **obligatoirement** à votre demande :

1. Autorisation de bâtir complète (point rouge délivré par la commune de MERSCH attestant l'autorisation de bâtir)
2. Extrait du plan cadastral max. 1 :1500 (www.geoportail.lu)
3. Plan d'implantation max. 1:500
4. Plans :
 - Maison unifamiliale** : emplacement des installations électriques
 - Autres cas** (ex. résidence) : plans du local technique, des sous-sols ainsi que du bâtiment.
5. Un extrait du plan de copropriété.
6. Dans le cas d'un immeuble avec plusieurs compteurs : un plan du tableau de comptage avec identification des compteurs conformément au plan de copropriété.

En cas d'une installation d'un **compteur supplémentaire** dans un immeuble déjà raccordé au réseau d'électricité, veuillez indiquer l'ampérage souhaité pour chaque utilisation. Veuillez **impérativement** joindre un plan du tableau de comptage à votre demande.

Modification d'un raccordement : celle-ci s'applique :

- Lors du déplacement du coffret de branchement.
- Lors du déplacement ou du renouvellement du tableau de comptage.
- Lors du déplacement ou renouvellement du câble de raccordement.
- Lors d'une modification d'un raccordement mon- en triphasé.
- Lors d'une mutation d'un compteur mono- en triphasé.
- Lors d'un enlèvement de compteur(s) existant(s).
- En cas de modification de l'intensité du raccordement existant.

Documents à annexer, en cas de **modification du type de la construction** (p. ex. une maison unifamiliale devient une résidence) ou en cas d'agrandissement d'une construction existante, prière de joindre toutes les pièces requises pour le cas « **Nouveau raccordement** ».

Enlèvement d'un compteur : se fait si et seulement si le compteur en question n'a plus aucune utilité. Le raccordement lui-même et au moins un compteur doivent rester en place (sinon il s'agit d'une suppression d'un raccordement).

Suppression d'un raccordement : le raccordement entre le réseau d'Electris et les installations du client sera supprimé définitivement et tous les compteurs installés sur place seront enlevés. Cette prestation est entièrement réalisée par Electris.

Suivant les réglementations **TAB** (Technische Anschlussbedingungen, Conditions techniques de raccordement), il est obligatoire d'**indiquer** les appareils individuels d'une **puissance supérieure à 12kW ou étant soumis à approbation par le gestionnaire de réseau**. En cas d'une installation de production d'énergie, d'une batterie de stockage ou d'une borne de recharge pour véhicules électriques, nous vous prions de compléter votre demande au moyen des fiches dédiées.

Toutes les demandes de raccordement doivent être signées par un électricien enregistré au Luxembourg. Le numéro de registre de commerce luxembourgeois est requis. Sur demande, les documents d'approbation doivent être soumis à Electris.